
Séance du 14 Avril 2022

Nombre de membres

en exercice : 6
présents : 5
votants : 5

L'an 2022, le 14 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Syndical du SIAEP, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de LORGES sous la présidence de BLOQUET-MASSIN Catherine Vice-Présidente.

Date de la convocation : 05/04/2022

Présents : Mme BLOQUET-MASSIN Catherine, Vice-Présidente, Mme GRUGIER CREQUINE Marie Claire, MM : DUC Bernard, HENNEQUIN Patrice, MOLIMARD Alain
Suppléant(s) : M. MOLIMARD Alain (de M. NOYEAU Éric)
Excusé(s) : MM : DENIS Bruno, NOYEAU Éric

Secrétaire de séance : M. MOLIMARD Alain

1. Compte-rendu du conseil syndical du 14/12/2021

2. Compte-rendu des réunions

Une réunion a été réalisée avec la commune de Josnes et la SAUR

3. Approbation du compte de gestion 2021

Délibération 012022

Madame la vice-Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

4. Approbation du compte administratif 2021

Délibération 022022

Sous la présidence de Madame BLOQUET-MASSIN, vice-Présidente, le Conseil Syndical examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Investissement :

Dépenses :	20180,33 euros
Recettes :	37485,86 euros
Excédent de clôture :	17305,53 euros

Fonctionnement :

Dépenses :	104417,34 euros
Recettes :	130737,18 euros
Excédent de clôture :	26319,84 euros

Hors de la présence de Monsieur DENIS Bruno, Président, et sous la présidence de Mme BLOQUET-MASSIN, le Conseil Syndical approuve avec 5 voix pour, 0 contre et 0 abstention le Compte Administratif 2021.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

5. Affectation du résultat 2021

Délibération 032022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif, présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 150 322,70 Euros
- un excédent cumulé d'investissement de 42 833,87 Euros

Après délibérations, le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 150 322,70€
- affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) : 42 833,87€

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

6. Vote du budget 2022

Délibération 042022

Madame la vice-Présidente présente au conseil syndical le projet de budget 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	230905,53 euros
Section d'investissement :	82707,44 euros
Total	313612,97 euros

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le budget 2022.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

7. Devis A de l'entreprise SAUR pour la sécurisation du Château d'eau

Délibération 052022

Madame la Présidente présente le devis de la SAUR concernant la sécurisation du château d'eau (capteur anti-intrusion, garde-corps, échelle...) pour un montant de 21 805,00€ HT soit 26 166,00€ TTC.

Après délibérations, le Conseil syndical, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le devis de la SAUR pour un montant de 21 805,00€ HT soit 26 166,00€ TTC
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

BLOQUET-MASSIN Catherine

Les Membres du Conseil Syndical

	DENIS Bruno ABSENT	DUC Bernard
GRUGIER-CREQUINE Marie-Claire	HENNEQUIN Patrice	NOYEAU Eric Suppléant MOLIMARD Alain